

CONCOURS PHOTO 2012

Thème : « Voisins, voisines »

REGLEMENT

Article 1 : Présentation du concours

Le concours photo est ouvert **du 5 décembre 2011 au 5 mai 2012, date impérative de clôture.**
La participation est libre, ouverte à tous les Dagovéraniens sans limite d'âge.

Article 2 : Thème

Le thème proposé est « **Voisins, voisines** »

Article 3 : Modalités

3-1 :

- La photo doit être **originale** et **prise dans l'année 2011/12.**
- Elle doit être **en couleur ou en noir et blanc, argentique ou numérique.**
- Elle doit être présentée sous forme de tirage **20cm x 30cm.**
- Les participants peuvent proposer de 1 à 5 photos, **une seule** parmi elles sera retenue.
- Les participants s'engagent sur demande à fournir les négatifs ou fichiers numériques à la ville pour une éventuelle reproduction.

3.2 :

- Les candidats concourent dans **la catégorie jeunes** (pour les moins de 16 ans) ou **la catégorie adultes** (plus de 16 ans).
- Les photos pourront être accompagnées d'un titre ou d'une légende (à mentionner au dos).
- Les photos devront être accompagnées des informations ci-dessous :
 - => Nom, prénom
 - => Adresses :
 - Postale
 - Electronique
 - => Téléphone

Article 4 : Réception des photos

Le tirage photo devra être déposée ou adressée au plus tard le 5 mai 2012 :
par courrier à « Hôtel de Ville, Concours photo 2012 », 13 rue de Saint-Cloud, 92410 Ville-d'Avray.

Article 5 : Critères de sélection

Seront pris en compte : le respect du thème, la qualité de l'image, le style, l'originalité du propos et de la prise de vue.

Le jury délibérera courant mai 2012.

Article 6 : Composition du jury

Le jury constitué de professionnels de la photo ou de l'image. Leur décision sera sans appel.

Article 7 : L'exposition

Les 2 premières photos primées seront exposées dans la ville de juin à septembre 2012.

Elles pourront faire l'objet de publication (affiches ou journal municipal).

Article 8 : Résultats

La remise des prix se déroulera à la fin du mois de mai 2012.

Article 9 : Récompenses

6 prix seront décernés : 3 pour la catégorie « Jeunes » et 3 pour la catégorie « Adultes »

Les lots se décomposent comme suit et pour chaque catégorie :

1^{er} prix : 200€ en bons d'achat FNAC

2^{ème} prix : 100€ en bons d'achat FNAC

3^{ème} prix : 50€ en bons d'achat FNAC

Article 10 : Conditions de participation

Toutes les photos envoyées devront être libres de droit.

Elles pourront être utilisées par la Commune sans demande préalable à l'auteur.

Les auteurs sont responsables des droits relatifs aux images qu'ils fournissent quand à une éventuelle publication.

La diffusion de l'image d'une personne prise dans le cadre privé nécessite l'autorisation de celle-ci.

Ils sont tenus de recueillir le consentement de la personne photographiée préalablement à la diffusion de son image. La Commune se dégage de toute responsabilité quant aux droits à l'image des personnes photographiées.

Après la remise des prix, la ville pourra garder les tirages et décline toute responsabilité en cas de perte.

La participation implique l'acceptation de ce règlement.